



Pour le Président du Conseil départemental
et par délégation
Ludovic LIONS
Chef du Service Administratif de
l'Assemblée

ALSACE

Conseil départemental



HAUT-RHIN

Extrait des délibérations

de la Commission permanente

N° CP-2018-9-6-2

Séance du vendredi 12 octobre 2018

AMENAGEMENT FONCIER DISSOLUTION DE COMMISSIONS COMMUNALES D'AMENAGEMENT FONCIER

Présidence de : Mme Brigitte KLINKERT

PRESENTS :

MM. ADRIAN, BIHL, Mme BOHN, MM. COUCHOT, DELMOND, Mmes DIETRICH, DREXLER, MM. FERRARI, GRAPPE, Mme GROFF, MM. HABIG, HAGENBACH, Mme HELDERLE, M. JANDER, Mmes JENN, LUTENBACHER, MARTIN, MEHLEN-VETTER, MULLER Betty, M. MULLER, Mmes ORLANDI, PAGLIARULO, RAPP, M. SCHITTLY, Mme SCHMIDIGER, M. TRIMAILLE, Mme VALLAT, MM. VOGT, WITH.

EXCUSES AVEC PROCURATION :

M. HEMEDINGER donne procuration à Mme DIETRICH.

Mme MILLION donne procuration à M. WITH.

M. MUNCK donne procuration à Mme BOHN.

M. STRAUMANN donne procuration à Mme KLINKERT, Présidente du Conseil départemental.

La Commission permanente du Conseil départemental,

- VU l'article L. 3211-2 du Code général des collectivités territoriales relatif aux compétences de la Commission permanente,
- VU le titre II du livre 1^{er} du Code rural et de la pêche maritime,
- VU la délibération du Conseil départemental n° CD-2017-4-12-3 du 1^{er} septembre 2017 relative aux délégations de compétences du Conseil départemental à la Commission permanente,
- VU les délibérations de la Commission permanente portant constitution des Commissions Communales d'Aménagement Foncier de BALLERSDORF (n° CP 2008-2-6-2) en date du 8 février 2008 et de BURNHAUPT-LE-HAUT (n° CP 2010-2-6-13), ETEIMBES (n° CP 2010-2-6-6), SCHWEIGHOUSE-PRES-THANN (n° CP 2010-2-6-9), SOPPE-LE-HAUT (n° CP 2010-2-6-7) et REININGUE (n° CP 2010-2-6-10) en date du 5 février 2010,
- VU les arrêtés de clôture des opérations d'aménagement foncier en date du 13 novembre 2015 à BALLERSDORF (n° 2015-001-SEA), BURNHAUPT-LE-HAUT (n° 2015-002-SEA), ETEIMBES (n° 2015-003-SEA), SCHWEIGHOUSE-PRES-THANN (n° 2015-004-SEA) et SOPPE-LE-HAUT (n° 2015-005-SEA), et l'arrêté d'arrêt de la procédure en date du 8 novembre 2017 à REININGUE (n° 2017-001-SEA),
- VU le rapport de la Présidente du Conseil départemental,

APRES EN AVOIR DELIBERE

Décide de dissoudre les Commissions Communales d'Aménagement Foncier de BALLERSDORF, BURNHAUPT-LE-HAUT, ETEIMBES, SCHWEIGHOUSE-PRES-THANN, SOPPE-LE-HAUT et REININGUE.

La Présidente



Brigitte KLINKERT

Adopté à l'unanimité